

★ PARTICIPEZ FINANCIÈREMENT À LA CAMPAGNE

XAVIER PERICAT
CANTONALES ARGENTEUIL OUEST
DIMANCHES 20 & 27 MARS 2011

▶ ACCUEIL ▶ VOTRE CANDIDAT ▶ REVUE DE PRESSE ▶ PHOTOS ▶ VIDEOS ▶ LIENS

ENSEMBLE POUR ARGENTEUIL, RETROUVONS CONFIANCE EN NOTRE VILLE

▶ [Accueil du site](#) > [Actualités](#)

Rétablissons la vérité au sujet du budget des Sapeurs-Pompiers !

Modifié le 22 février 2012

Partager Tweet

Jouer sur les peurs des gens et la crainte ou l'ignorance des plus démunis semble être devenu une technique bien rôdée de la minorité socialiste du Conseil général... avec Didier Arnal à sa tête ! : Quelques vérités ne feront donc pas de mal au surplus de rassurer nos concitoyens !

Xavier PERICAT, Conseiller général du Val d'Oise et conseiller municipal d'Argenteuil – par ailleurs, membre suppléant du Service Départemental d'Incendie et de Secours - tient à réagir après l'article paru dans « Le Parisien » du 22 février et les propos scandaleux de Didier Arnal laissant entendre que la sécurité des Valdoisiens était en danger !

Un budget approuvé par le SDIS lui-même !

Rapporteur de la délibération fixant le montant de la subvention 2012 attribuée au SDIS, je me dois tout d'abord de rappeler que le Conseil d'administration du SDIS a approuvé son budget et donc la subvention qui en constitue la principale recette !

Ne pas confondre budget et dépenses réellement consommées !

En effet, le Service Départemental d'incendie et de Secours pourra dépenser en 2012 la même somme qu'en 2011... mais en puisant sur le résultat excédentaire de l'année 2011 ! Xavier PERICAT confirme que « la diminution du budget n'est un ajustement par rapport à ce qui a été réellement dépensé en 2011... Est-il normal qu'un organisme bénéficiant de subventions départementales dispose d'un résultat excédentaire de plus de 2,2 millions d'euros en fonctionnement ?! » (2 223 792 € très exactement !) Pour l'essentiel, l'ajustement du budget 2012 permettra simplement d'utiliser le résultat excédentaire de l'an passé, résultat qui démontre que le budget précédent était bel et bien surévalué par rapport à ce qui a été réellement dépensé !



La visite du Centre de Secours d'Argenteuil a permis de vérifier le parfait équipement des Sapeurs-pompiers du Val d'Oise et la qualité des véhicules mis à leur disposition !

Et puis le mot « économies » n'est pas un « gros mot »...

Et surtout pas lorsque cela ne nuit pas à la qualité du service rendu ! A ce titre, « **des moyens et des personnels vont désormais être mis en commun avec le Conseil général du Val d'Oise**, des groupements de commandes SDIS/CG vont permettre également d'optimiser les appels d'offres sur les véhicules ou les fournitures administratives... que chacun achetait de son côté jusqu'à présent ! Rien qu'avec les frais de publication des annonces de marché – toujours hors de prix - , des économies peuvent être réalisées ! » souligne Xavier PERICAT, 1er Vice-Président de la Commission des Finances au Conseil général.

Des propos honteux et scandaleux !

En dépit de cette mise au point, il m'appartient de « **dénoncer les propos scandaleux et honteux de M. Arnal qui tente, une fois de plus, de faire peur aux Valdoisiers en mettant en cause la capacité d'intervention des pompiers sur notre département** » alors que ceux-ci disposent de matériels renouvelés à l'image du tout nouveau centre de formation inauguré le mois dernier à Saint-Brice sous Forêt !

« M. Arnal qui s'émeut de la diminution du budget du SDIS, c'est « l'incendiaire qui se fait pompier » après avoir tout à la fois surendetté le département et loupé la réforme de la taxe professionnelle ! »

La priorité reste les investissements... producteurs de recettes nouvelles !

Dans ce contexte tendu des finances départementales, **des solutions se font jour pourtant pour dégager de nouvelles recettes** : Ainsi, le tout nouveau Centre de formation départemental, inauguré il y a peu à Saint-Brice-sous-Forêt, dispose de salles pour des formations, des congrès et permet notamment l'entraînement des Sapeurs-pompiers en conditions réelles de feu... la location d'un tel équipement va également permettre d'encaisser environ 100 K€ de recettes nouvelles par an !

Loin des communiqués incendiaires, c'est une des solutions pour dégager de nouvelles recettes et préserver l'avenir !

1 Message

- [Rétablissons la vérité au sujet du budget des Sapeurs-Pompiers !](#) 23 février 11:21, par ALIMAS

(10E025A01). J'AI POUR HABITUDE DE DIRE : LA TRANSPARENCE N'EST POSSIBLE QUE SI LA VÉRITÉ EST DE MISE. Vous écrivez Xavier PÉRICAT : « ...Ne pas confondre budget et dépenses réellement consommées !... ». C'est exactement le problème ! Le Conseil exécutif d'une instance dirigeante, vote le budget N, c'est-à-dire les INTENTIONS de DÉPENSES et de RECETTES, s'accordant si possible, sur la SINCÉRITÉ DES INTENTIONS des ÉLUS DE LA MAJORITÉ et la SINCÉRITÉ DES AVIS DE RÉSERVE SUR CES MÊMES INTENTIONS, des ÉLUS DE L'OPPOSITION. De plus, l'élaboration d'un budget définitif N, s'appuie sur le bilan du budget N-1 (l'année précédente). Quand vous écrivez Xavier PÉRICAT : « ...Est-il normal qu'un organisme bénéficiant de subventions départementales dispose d'un résultat excédentaire de plus de 2,2 millions d'euros en fonctionnement ?!... ». J'espère que vous ne sous-entendez pas qu'il eut fallu les dépenser... puisque figurant au budget ... !

Et c'est bien là que l'on mesure ou que l'on peut mesurer et récompenser les collectivités sincères et vertueuses, sur les ÉCONOMIES qu'elles doivent absolument faire en travaillant mieux ensemble : Ne plus dépenser systématiquement les économies réalisées, mais au contraire, s'en servir pour ajuster les dépenses et recettes à venir pour un meilleur avenir.

(10E025A01). TRAVAILLER MIEUX ENSEMBLE TOUT EN DÉPENSANT MOINS. Oui, Xavier PÉRICAT, je pense que les collectivités locales et

territoriales peuvent et doivent revoir leur politique de MUTUALISATION des ressources humaines, financières, matérielles et organisationnelles des multiples services et dispositif de gestion, en fonction des besoins réels et raisonnables de la population, des compétences et capacités financières des collectivités, et des technologies informatiques et bureautiques de partage d'informations, pour réduire voire supprimer la REDONDANCE DE COMPÉTENCES, DE STRUCTURES, DE FONCTIONS ET DE DOSSIERS.

[Répondre à ce message](#)

[Répondre à cet article](#)

Site internet officiel de Xavier PERICAT

Conformément à la loi informatique et libertés, vous pouvez exercer votre droit d'accès ou de rectification aux informations vous concernant en écrivant à contact@xavierpericat.fr